



MAIRIE

Horaires d'ouverture au public

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

8h30 – 12h00



Annick GUICHARD, Maire de Trèves, reçoit sur rendez-vous
Contacter le secrétariat de mairie :
Tel: 04. 72. 24. 91. 12. @: mairie@treves69.fr

Prochaine permanence :

Samedis 3 et 17 mars 2018 9h30 – 11h30

Consultez toutes infos communales ainsi que l'Info-Trèves
Sur le site de la commune de Trèves :
<http://mairie-treves69.com>

Dates à retenir

Sou des Ecoles Carnaval Défilé	Mercredi 28 février
Association des 4 vents Moules frites	Dimanche 4 mars
A.C.C.A. Société de Chasse Matinée boudin et sabodet	Dimanche 11 mars
Nettoyage de printemps	Samedi 17 mars
Piston Club Matinée diots	Dimanche 22 avril
Sou des écoles Marché aux fleurs	Dimanche 22 avril

BIBLIOTHÈQUE

Nouveautés :

- Laëtitia : **I. Jablonka**
- Un héros : **J.P le Dantee**
- Avenue des mystères : **J. Irving**
- Promesse : **J. A. Oesen**

Horaires
Tous les mercredis
de 16 h 00 à 18 h 30
Tous les samedis
de 10h à 12h

Fermeture exceptionnelle
Samedi 3 mars 2018



URGENCES MÉDICALES
04.77.81.01.75
PHARMACIE de GARDE
04.77.47.50.91

En cas de panne ou problème sur les réseaux ,
appeler les N° d'URGENCE ,
seuls services compétents pour vous apporter
les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443

-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 10 14

POMPIERS SDIS : 18

GENDARMERIE : 17

**LA POSTE : 3631 dysfonctionnement
service courriers.**

ECOLE

Année Scolaire 2018 / 2019

INSCRIPTIONS

pour la rentrée 2019

Prendre rendez-vous

auprès de la directrice

Nadine VIGAUD : 04 72 24 90 69

Se munir du livret de famille et
du carnet de santé de l'enfant.

Recensement militaire

Tous les jeunes français (filles ou garçons) doivent se
faire spontanément recenser entre le mois de leurs
16 ans et les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire.

Cette formalité est obligatoire pour vous inscrire sur
les listes électorales afin d'effectuer les démarches
nécessaires, se présenter en Mairie muni du livret de
famille + carte d'identité

Comment communiquer les différentes informations ?

Nous vous avons précédemment invités à nous communiquer votre adresse mail afin de limiter la distribution de l'Info-Trèves sous forme papier, mais notre demande n'a, à ce jour, rencontré qu'un succès très limité.

Les informations susceptibles de vous intéresser et émanant du Parc du Pilat, de Vienne Condrieu Agglomération, ou d'autres organismes, sont de plus en plus nombreuses ; nous ne pouvons pas toutes les relayer par l'Info-Trèves ; nous vous invitons à consulter régulièrement le panneau d'affichage près de la mairie. Et nous vous proposons également de vous les transférer sur votre messagerie électronique.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous indiquer votre (adresse de messagerie électronique en spécifiant clairement : Nom et prénom – Adresse postale précise

Et votre désir ou non, de recevoir encore l'Info-Trèves sous forme papier.

Merci de répondre à l'adresse : mairie@treves69.fr



Pilat Propre

Une opération de nettoyage de Printemps

est organisée

par la commune

et les associations Chasse ; Piston Club; Sou des Ecoles; VT'Trèves



Samedi 17 mars 2018

Rendez-vous à 9h sur le parking de la Trèverie

Gants et sacs pour ramassage fournis

A l'issue de la matinée, une collation sera offerte à tous les participants

Le nettoyage de printemps, c'est un devoir civique pour notre cadre de vie, c'est un geste écologique dans le respect de notre environnement. La propreté, c'est l'affaire de tous, service public et citoyens .

Venez nombreux nous rejoindre pour cet acte citoyen.

Infos

MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique et mortel, inodore, incolore qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès.

Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, inserts et poêles. - Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).
- Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, particulièrement pendant la période de chauffage.

Que faire si on soupçonne une intoxication ? (signes : maux de têtes, nausées, malaise...)

- Aérer immédiatement les locaux . Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- Appelez les secours : 112: Numéro unique d'urgence européen (ou le 114 pour les personnes malentendantes) / 18: Sapeurs-Pompiers / 15: Samu Pour + d'info : <http://www.prevention-maison.fr/>

POUR EN SAVOIR PLUS :

un site dédié à la prévention des accidents domestiques et de la qualité de l'air intérieur : www.prevention-maison.fr
Voir aussi : www.inpes-sante.fr (rubrique accidents de la vie courante).

Infos Associations



Association des 4 vents Section Foot



MATINEE MOULES FRITES

DIMANCHE 4 MARS 2018

A partir de 9h30 à la salle du Fautre à Trèves



Le Sou des Ecoles

Carnaval

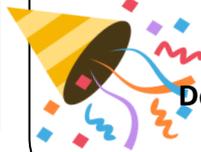
Mercredi 28 février 2018

Juste après l'école!

Hot-dog - Boissons

Défilé dans le village à partir de 13h15

Goûter offert!



Matinée Boudin et sabodet

Organisée par l'A.C.C.A. (Société de chasse de Trèves)

Dimanche 11 MARS 2018

À la Trèverie de 8h30 à 14h

à consommer sur place ou à emporter.

Nous vous attendons nombreux.



Piston-club de Trèves

Matinée DIOTS

Dimanche 22 avril 2018

à la Trèverie à partir de 10 h

**Saucisses Diots - Pommes de terre
Tomme daubée - Tarte**

Consommation sur place ou à emporter

Tombola - Buvette ouverte à tous



Des baptêmes motos gratuits (passagers)
seront proposés.

Prêt des équipements de sécurité,
casques, gants, blousons

Conditions : à partir de 12 ans :
autorisation parentale exigée pour les
mineurs.

Inscriptions prises sur place



LE SOU DES ECOLES
organise à la Trèverie :

une VENTE DE FLEURS

DIMANCHE 22 AVRIL 2018





Nos amis les bêtes

Les animaux en liberté, peuvent engendrer des dégâts, générer des accidents de circulation, apeurer ou mordre des enfants ou des adultes.

Pensons à nos voisins et ne laissons pas aboyer nos chiens toute la journée.

Les déjections canines sur les trottoirs gâchent notre cadre de vie et sont passibles d'amende.



Extrait de la circulaire N°89/95 adressée par la Préfecture du Rhône: « La divagation des chiens susceptibles de représenter un danger pour autrui est répréhensible; l'article R622-2 du code pénal punit le fait, pour le propriétaire de l'animal (contravention de 2ème classe soit 153€ ou plus)

Propriétaires d'animaux : sentons-nous responsables d'eux !!!



LUTTE

CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES



Les chenilles processionnaires se sont confectionnées un beau cocon dans votre pin ?

Il est temps de l'enlever sinon, au printemps, mesdemoiselles en sortiront en dansant la chenille... et iront s'enterrer dans le jardin. Elles se nourrissent des épines ce qui affaiblit les arbres .

De plus, les chenilles processionnaires qui possèdent des milliers de poils urticants libérés en cas de danger et qui provoquent des réactions allergiques parfois violentes, sont très dangereuses pour les enfants et les animaux.

Les propriétaires et locataires sont invités à procéder soit :

- à l'élimination mécanique des cocons avant le printemps, qui doivent être ensuite incinérés. Pour cela, il convient d'être prudent et de se munir de protections , car les poils très urticants peuvent voler.
- à l'installation de pièges sur les troncs.

Comme vous avez pu le constater les chenilles processionnaires sont de retour et en grand nombre cette année encore sur nos pins.

Merci à chacun de faire le nécessaire.

Aides à l'habitat : conseils gratuits

SOLIHA

Si vous envisagez de réaliser des travaux, n'hésitez pas à contacter **SOLiHA au 04.37.28.70.20** ou à venir aux permanences (**sans RDV mais muni de l'avis d'imposition 2017 sur revenus 2016 de tous les occupants du logement**).

Les permanences SOLiHA pour 2018 sont **le premier mercredi du mois de 14h à 16h**, sans rendez-vous aux dates suivantes :

Echalas (mairie) : 7 mars, 2 mai, 4 juillet, 3 octobre et 5 décembre 2018

Condrieu (bâtiment Les Eclats face à la mairie) : 7 février, 4 avril, 6 juin, 5 septembre et 7 novembre 2018.

ARCHITECTE DU PILAT

L'architecte conseil du Parc Régional du Pilat est présent à Condrieu (salle Topaze, Bâtiment les Eclats en face de la Mairie) les 1^{ers} Mercredis du mois de 14h00 à 16h00.

Il vous oriente et vous conseille sur vos projets de construction et de rénovation.

Pour tous renseignements 04.74.87.52.01